

Image not found or type unknown



Transcription de l'acte de mariage

Par **amina84**, le **04/06/2008** à **21:28**

salam tout le monde rn je suis une fille algerienne je me suis mariée avec un algerien de nationalité francaice en 16 mars 2008 mon mari a déposé le dossier de transcription a nant le 25 mars. ca fait une semaine mon mari a appelé nant on lui a dit que notre dossier est au consulat d'oran en sachant qu'on es pas passer par le ccm. je voudrais savoir la transcription dure combien de temps sans ccm svp j'ai besoin d'une réponse evidente. et es ce que du fait que mon dossier est au consulat est ce que cela veut dire que ca ne vas pas durrer longtem je vous remercie beacups